

ANNEXE 1.5 LES SUBVENTIONS COMMUNAUTAIRES AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Enjeu et Objectif général

La Politique de la ville est fondée sur 3 piliers :

- Cadre de vie et renouvellement urbain, gestion urbaine de proximité, habitat/logements,
- Cohésion sociale : action éducative, santé, lutte contre les discriminations, accès aux droits, prévention de la délinquance (dont prévention de la radicalisation), citoyenneté
- Développement économique, emploi et formation.

Ces piliers sont traversés par 3 axes transversaux : Égalité hommes- femmes ; Lutte contre les discriminations ; Soutien à la jeunesse.

Au titre de sa compétence Politique de la Ville, la Communauté urbaine conduit sur le territoire, en lien avec ses partenaires, une politique de réduction des inégalités territoriales en faveur des habitants des quartiers prioritaires. Cette politique se décline au sein de 4 contrats de ville mis en œuvre sur 12 quartiers prioritaires (dont 4 en NPNRU) répartis au sein de 8 communes. Ce zonage regroupe près de 67 000 habitants du territoire soit près d'un habitant sur six.

GPS&O propose ainsi 5 dispositifs

Dispositif 1 : Politique de la Ville à Mantes- la- Jolie, Mantes- la- Ville et Limay

Dispositif 2 : Politique de la Ville aux Mureaux et Ecquevilly

Dispositif 3 : Politique de la Ville à Chanteloup-les- Vignes et Vernouillet

Dispositif 4 : Politique de la Ville à Poissy, Carrières sous Poissy et Achères

Dispositif 5 : Politique de la Ville Thématique (pour les projets émergeant sur au moins deux contrats de ville).

Activités, Territoires et bénéficiaires éligibles (dont quartiers de veille) :

- Commune de Mantes-la-Jolie : quartier du Val Fourré
- Commune de Mantes-la-Ville : quartiers les Merisiers Plaisance, Domaine de la Vallée
- Commune de Limay : quartier centre sud
- Commune des Mureaux : quartiers les Cinq Quartiers, Cité Renault, Grand Ouest
- Commune d'Ecquevilly : quartier le Parc
- Commune de Carrières-sous-Poissy : quartiers les Fleurs, les Oiseaux
- Commune de Chanteloup-les-Vignes : quartiers de la Noé, les Feucherets
- Commune de Vernouillet : Cité du parc
- Commune de Poissy : quartiers Saint-Exupéry, Beauregard
- Commune d'Achères : quartiers Plantes d'Hennemont, Barricades, champs de Villars

Les bénéficiaires éligibles sont les personnes morales de droit privé à but non lucratif (associations, fondations reconnues d'utilité publique)

Critères et modes d'attribution :

La pertinence et la qualité du projet seront étudiées au regard :

- de la réponse aux enjeux identifiés au sein du / des contrat(s) de ville concerné(s), ainsi que du cahier des charges de l'appel à projets de l'année en cours
- des partenariats mis en place pour la mise en œuvre du projet
- des objectifs, Indicateurs d'évaluation et de suivi (éléments qualitatifs et quantitatifs)
- du public cible (habitants des quartiers prioritaires - territoire en veille compris).

Montant :

- Subvention plafonnée à 80 % du montant du projet.

- En fonction de sa nature et de sa durée, le projet peut être soutenu sur plusieurs années dans le cadre d'une convention d'objectifs pluriannuelle et sous réserve du vote annuel de la subvention.